

Assurance R.C.P.

GRAS SAVOYE Département Sport et
Évènement Immeuble Quai 33 33/34 quai
De Dion Bouton - CS70001 – 92814
Puteaux Tél. : 09 72 72 01 19
ffrandonnee@grassavoie.com Contrat n° :
41789295M / 0002

Garantie financière:

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution
132 rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre
Tel 33(0)149313131 contrat. n°
4000716162 /0

Association bénéficiaire de l'Immatriculation
Tourisme
de la Fédération Française de la Randonnée
Pédestre : **IM075100382**

Saint Junien le
15 septembre 2022

NOTICE D'INFORMATION

WE de 5 jours de randonnées (du 17 au 21 avril 2023- 4 nuitées) CPIE Pays de Bourgogne 71 360 Collonge la Madeleine

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée 2022/2023 avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence 2022/2023 avec assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « PassDécouverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : Minimum 10 personnes, 30 au maximum avec minibus ou voitures.

Dates : du lundi 17 avril au vendredi 21 avril 2023.

Déplacements : minibus et (ou) voitures personnelles avec co-voiturage selon le nombre de participants.

PROGRAMME : LE PROGRAMME EST DEFINI DANS UN TABLEAU SYNOPTIQUE.

Ce voyage est l'occasion pour les participants de ce séjour de découvrir la région Bourgogne sur 4 jours. Au trajet aller un passage au Creusot, riche de son patrimoine industriel lié à la famille SCHNEIDER. Les 3 jours suivants, découverte par des randonnées et des visites AUTUN, BEAUNE et BIBRACTE la capitale des Eduens. Une croisière avec repas à bord sur le canal du Nivernais et randonnée clôturera ce séjour avant le retour le lendemain.

Pour les personnes qui pratiquent la « rando santé® » une seule rando est prévue le mercredi 19 avril 2023 encadrée par un animateur rando santé Mr Gilles THOMAS de « l'association Charolais Brionnais Rando » Les Chemins de Collonge 6 Km.

HEBERGEMENT :

L'hébergement sera assuré dans un Gîte de type hôtellerie de 10 chambres doubles comprenant douche et WC dans chaque chambre.

Au-delà de 20 personnes, l'hébergement sera assuré dans un bâtiment collectif en chambres de 3 à 6 places (lits superposés) avec sanitaires collectifs (4 toilettes et 4 douches par étage).

Il s'agit du **CPIE** (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement) **du Pays de Bourgogne**

Pré d'Ouche 71360 Collonge la Madeleine Tél : 08 85 82 12 27

RESTAURATION :

Les repas sont pris dans la salle de restauration à partir de 7h30 pour le petit déjeuner, 12h15 pour le déjeuner et 19h00 pour le dîner. 20€ sous forme de buffet (formule choisie). Les boissons ne sont pas comprises. La cuisine est familiale avec intégration de viande locale et produits bios dans les menus.

Service, vaisselle et ménage sont effectués par le personnel du CPIE

COUT DU SEJOUR :

Le coût du séjour est fixé à **244€** par personne, prix ferme et définitif, non révisable, en pension complète, en chambre double et **232€** en bâtiment collectif.

Le séjour est au prix de **362€** en chambre individuelle.

Ce prix comprend :



- La pension, du dîner du 1^{er} jour au petit-déjeuner du dernier jour en formule buffet avec le café
- les draps et les serviettes sont fournis.

Ne sont pas compris :

- Les boissons
- Les dépenses personnelles
- Les repas au relais routier aller et retour au prix actuel de 15€80.
- La croisière avec ou sans repas sur le canal du Nivernais (45€ avec le repas)
- les entrées au musée de Bibracte, Hospice de Beaune (9€) et Moutarderie FALLOT (10€) à négocier selon le nombre.
- Le voyage et les déplacements sur place basés sur le co-voiturage ou le minibus.
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement) pour ceux qui payent 244€ ou 232€ : prix des assurances 8.00€
Pour ceux que payent 362€ le prix de l'assurance sera de 13.00€
- Les contributions financières EIT et UEIT pour la contribution EIT 2.50€ pour ceux qui payent moins de 250.99€ et 3.50€ pour les autres.
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"

INSCRIPTIONS :

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits, préalablement à leur pré-inscription

ATTENTION : le prix de la chambre individuelle est basé sur celui de la chambre double d'où l'intérêt de s'associer par deux pour payer moins cher.

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter du 26 septembre 2022 à la permanence de l'Association. **Cette pré-inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 73 €20 (chèque à l'ordre de l'Association)**

Suivant le nombre de pré-inscrits, la décision de réaliser ou non ce séjour sera prise au 10 octobre 2022. En cas d'annulation, le remboursement de la pré-inscription sera effectué par l'Association.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux pré-inscrits un Bulletin d'Inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce Bulletin sous 8 jours. Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

PAIEMENTS :

Les arrhes d'un montant de 30 % du séjour soit **73.20 €** à la pré-inscription pour réservation définitive. Date limite **10/10/2022**.

Primes d'assurance (facultatives) lors de l'inscription.

Solde du séjour sur facture avant le **17/04/2023** à la remise des clés.

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions définies ci-dessous ou de se faire remplacer.

Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT seront systématiquement dues. **Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'Association**

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :

Déplacement d'environ 1200 kms comprenant aller-retour+ trajets sur place.

Chaque équipage constitué gèrera la contribution de chacun au frais du déplacement. (Trajet A-R et trajets sur place)

Les déplacements sont prévus par minibus de 8 personnes. Suivant le nombre de participants, prévoir peut être des véhicules particuliers.

FIN ANTICIPEE DU CONTRAT :

Par le voyageur

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

- Annulation faite avant le 17/12/2022 : retenue de la moitié des arrhes au profit du CPIE.
- Annulation faite après le 17/12/2022 : retenue de la totalité des arrhes au profit du CPIE.

Par le CPIE



Si par le fait du CPIE le contrat venait à être dénoncé, le remboursement des arrhes deviendrait immédiatement exigible par le preneur. Aucune indemnité ne pourra être réclamée au CPIE.

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées.

Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière. Une réunion d'information et de préparation sera programmée mi-avril. À cette occasion, un dossier sera remis à chaque participant.

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide avec assurance ou d'un Pass-Rando-Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire., Cependant, les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes des assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la Permanence de l'Association ou sur le site de l'association (<i>préciser ici l'adresse du site, ainsi que le chemin pour accéder aux documents</i>).

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation :: IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte . Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051